

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-12

**OBJET:** Convention Gers numérique - Mise en place d'antennes WIFI au Cap Pelat (Cazaubon)

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 5  
Nombre de membres ayant donné procuration : 2  
Date de convocation : 30/07/2018  
Date d'affichage : 30/07/2018  
Votes contre : 0  
Votes pour : 7  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le huit août,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

*Secrétaire de séance :* **Claude VETTOR**

Membres présents : France DUCOS (a reçu procuration de Marie-Ange PASSARIEU), Michel DAYMAN (a reçu procuration de Patricia FEUILLET-GALABERT), Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT (a donné procuration à Michel DAYMAN), Marie-Ange PASSARIEU (a donné procuration à France DUCOS).

Madame la Présidente expose au Bureau Syndical que dans le cadre de la deuxième phase du programme de montée en débit des infrastructures Wifi sur le territoire du Gers, le Syndicat Gers Numérique souhaite conventionner avec le SETA pour installer des équipements sur le château d'eau du Cap Pelat à Cazaubon, afin de permettre aux futurs abonnés de disposer rapidement de débit allant jusqu'à 20 Mbits/s.

Madame la Présidente soumet alors aux membres présents le projet de convention d'occupation d'infrastructures passives pour l'installation et l'exploitation d'équipements de communications électroniques sur des ouvrages affermés, sur le château d'eau du Cap Pelat (Cazaubon).

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'une convention tripartite entre :

- Le Syndicat mixte ouvert Gers Numérique, en tant qu'occupant, représenté par son Président, Mr Jean-Pierre SALERS,
- La société Gers Haut Débit, en tant que fermier exploitant, représentée par son Président, Mr Bruno WEINREICH,
- Le SETA, en tant que propriétaire.

Où les éléments exposés, et après en avoir débattu, le Bureau Syndical :

- approuve le principe de la mise en place d'équipements WIFI sur le réservoir du Cap Pelat à Cazaubon,
- le cas échéant, donne pouvoir à Madame la Présidente pour procéder à la mise au point du projet de convention proposé par Gers Numérique,
- autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,  
France DUCOS

